

parole d'expert territoire habitat



+ GEORGES GUILLARD - DIRECTEUR TECHNIQUE DE TERRITOIRE HABITAT - Cette structure gère la construction de 11 500 logements sociaux dans notre département. Elle est le principal donneur d'ordre en matière de clauses d'insertion en 2008.

Quelle place tiennent les clauses d'insertion dans votre structure ?

« Nous avons intégré ces clauses à l'ensemble de nos appels publics à concurrence (ANRU et Plan de cohésion sociale). De plus, nous planifions nos chantiers de façon à ce que les bénéficiaires de ces clauses puissent intervenir sur différents chantiers, en privilégiant ainsi leur parcours. »

Quelle est l'image de ces clauses auprès des structures avec lesquelles vous travaillez ?

« Passées les premières réticences, nous avons fait la preuve des avantages de ce système, notamment en terme de préparation des futurs compagnons. »

Quelle sera pour vous l'enjeu en 2009 ?

« Nous souhaitons maintenir l'accueil des entreprises, et ce malgré nos interrogations face au marché. Pour l'instant, nous gardons le cap en espérant aller au-delà de nos objectifs. »

informations pratiques



>> MIFE - Cité des métiers

Place de l'Europe - BP 90159
90003 BELFORT Cedex
Tél. 03 84 90 40 00
Fax 03 84 90 40 26
www.mife90.org - MIFE@mife90.org

>> Horaires d'ouverture du bâtiment

- du lundi au jeudi : de 8h à 12h15
et de 13h15 à 18h.
- le vendredi : de 8h à 12h15
et de 13h15 à 17h30.
- le samedi : de 9h à 12h.

>> Horaires d'ouverture Cité des métiers

- du mardi au jeudi : de 13h30 à 17h30.
- les vendredi et samedi : de 9h à 12h

Avec le soutien :



regard de partenaire

RENCONTRE AVEC THIERRY MARGET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DU BTP DU TERRITOIRE DE BELFORT. - La Fédération est l'Organisation Professionnelle du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, chargée de la défense des intérêts et de la promotion des entreprises.

Partenaire de la MIFE, elle apporte ici son éclairage sur l'image des clauses d'insertion dans les entreprises du département.

La Fédération du BTP du Territoire de Belfort



Quelle est l'image de l'insertion dans le secteur du BTP ?

« Le secteur du BTP a toujours joué la carte de l'insertion que ce soit par l'accueil des jeunes ou des personnes en insertion. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu les clauses d'insertion pour nous positionner sur ce terrain. Depuis des années, le secteur accueille, forme et fait évoluer ses compagnons. Pour la Fédération du BTP, l'insertion est une composante de la problématique plus générale de l'emploi qu'il convient de traiter dans l'excellence. Par nature, la profession du BTP est avant tout une profession de main d'œuvre où l'emploi, les hommes, les femmes sont la véritable valeur ajoutée de l'entreprise. Nous avons donc nécessité d'anticiper, de prévoir nos besoins en personnel, de qualifier nos compagnons et développer leurs compétences. »

Quelles sont, à votre avis, les opportunités et les contraintes de cette clause pour les entreprises ?

« Concernant l'application des clauses d'insertion, nous avons rappelé la nécessité de réfléchir à une approche globale et cohérente en rapport avec l'activité économique du secteur et de ses entreprises. Nous privilégions donc une application précise et au cas par cas. Sur ce point, nous remercions la MIFE-PLIE de Belfort pour l'excellent tra-

vail, la très bonne prise en compte des réalités du secteur et le solide partenariat avec nos entreprises. Certains compagnons ont réalisé des parcours exemplaires grâce aux clauses d'insertion. »

La Fédération du bâtiment s'est engagée au niveau national dans la promotion auprès des entreprises adhérentes de la Charte nationale d'insertion du PNRU'. Comment cela se traduit-il au niveau local ?

« La Fédération Française du Bâtiment s'est effectivement engagée dans la promotion de la Charte Nationale d'insertion du PNRU. L'opération 10 000 Bâisseurs (opération permettant l'accès au monde du BTP aux jeunes candidats) en est un exemple et nationalement nous sommes actuellement à plus de 12 000 Bâisseurs. Dans l'avenir, le BTP développera ses actions d'insertion et de formation. Avec l'apparition de nouveaux matériaux, de nouveaux métiers, le secteur devra miser sur l'accueil, sur l'insertion et sur la formation pour faire face aux formidables défis de demain, liés notamment au Grenelle de l'Environnement. » ■

1. Plan National de Rénovation Urbaine

Plus d'informations sur la Fédération du BTP du Territoire de Belfort
Tél. 03 84 28 28 15
www.btp90.ffbatiment.fr
btp90@d90.ffbatiment.fr

mifoscope

le mensuel de la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi

EXPRESS

06



LE DÉVELOPPEMENT DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

édito

L'intégration des clauses sociales s'est révélée dans notre département comme un vecteur de rapprochement entre le public en recherche d'emploi et les entreprises. Pour que cela soit possible, j'ai mobilisé la MIFE, qui par l'intermédiaire du PLIE, a passé convention avec les principaux donneurs d'ordre. Aujourd'hui, non seulement ces clauses sont opérationnelles mais elles permettent la pérennisation de certains emplois ainsi que le développement des structures d'insertion par l'activité économique.

Actuellement utilisé dans le secteur du BTP, ce modèle est généralisable à l'ensemble des marchés publics. C'est en tant que Président de la MIFE ce que je souhaite pour l'avenir. Très bonne année à toutes et à tous. ■

Guy Miclo
Président de la MIFE

>> mifoscope EXPRESS 06 • Lettre d'information de la MIFE et de ses partenaires • janvier 09 • Directeur de la publication : Bertrand Creusy • Rédaction et mise en page : Emilie Castellano • Tirage : 100 exemplaires • ISSN : 1967-693X.

focus



LES CLAUSES D'INSERTION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE :
53,5% d'augmentation du nombre d'heures entre 2007 et 2008 dans le Territoire de Belfort

Passant de 10 950 heures en 2007 à 16 817 heures réalisées en 2008 par plus de 130 personnes, l'utilisation des clauses d'insertion sur les marchés publics se développe dans le Territoire de Belfort. Retour sur ce principe qui consiste à réserver des heures de travail à des demandeurs d'emploi prioritaires.

Chaque année en France, environ 250 000 marchés publics sont passés pour un montant de près de 115 milliards d'euros, dont 60% par les collectivités territoriales. Le Code des marchés publics permet aux donneurs d'ordre de favoriser l'emploi en inscrivant une clause d'insertion comme condition d'éligibilité d'une entreprise à un appel d'offres. Ces dispositions sont librement applicables par les collectivités.

L'ANRU a, quant à elle, rendu obligatoire cette clause pour les commandes publiques liées à son programme national. C'est de cette exigence qu'est née la montée en force de ce dispositif. Celui-ci a permis aux collectivités, aux partenaires de l'emploi et aux entreprises du BTP de développer de nouveaux concepts d'insertion et de formation dans un secteur réputé en tension.

Une première étape réussie, où les entreprises habituées dépassent même les objectifs imposés par la clause. D'autres sont à venir telles que la généralisation du recours à ces clauses dans différents secteurs de la commande publique. ■

1. Créée en 2003, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine vise à la simplification des démarches des collectivités locales dans leurs opérations de rénovation des quartiers prioritaires.

SOMMAIRE | PAGE 1 : Focus - Les clauses d'insertion dans la commande publique | PAGE 2-3 : Zoom Actions - L'homme au cœur du dispositif / Brèves - Retour sur trois chantiers types / Les chiffres du mois | PAGE 4 : Parole d'expert - Georges Guillard Directeur technique de Territoire Habitat / Regard de partenaire - Rencontre avec Thierry Marget - Secrétaire général de la Fédération du BTP du Territoire de Belfort





LES CLAUSES D'INSERTION

+ L'homme au cœur du dispositif



LE PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) est mandaté par l'ensemble des donneurs d'ordre (collectivités, bailleurs sociaux et État) pour la gestion des clauses d'insertion dans le Territoire de Belfort.

Au sein même de la MIFE, il réalise :

- la mobilisation des publics,
- l'analyse du besoin des entreprises (profils de poste),
- la coordination des réponses adaptées (formations, structures d'insertion...)
- l'accompagnement des publics dans leur parcours.

Interlocuteur unique de l'entreprise, il est également chargé de produire un bilan assurant du respect par les entreprises de la clause, notamment en termes de volume d'heures et de typologie de public.



Nous proposons des solutions spécifiques à chaque entreprise, afin de mettre en application les clauses d'insertion de l'ANRU » souligne Céline Babé, chargée de mission à la MIFE. Associée au chantier dès son attribution, la MIFE-PLIE concourt au développement d'une stratégie territoriale d'insertion et d'emploi dans le secteur du BTP.

> La pérennisation des emplois

Le parcours de l'individu est au centre du dispositif. Chaque bénéficiaire doit acquérir une expérience concrète. « Nous préférons confier à la même personne plusieurs chantiers où la clause n'impose que très peu d'heures » constate Christian Lazare. Ce sont ainsi des parcours complets



Au-delà de l'obligation légale, nous avons fait le pari de l'accompagnement en favorisant le parcours de l'individu.

Christian Lazare - Animateur et coordinateur du PLIE

qui sont proposés alliant informations, découvertes des métiers, formation, acquisition d'expérience et adaptation au poste de travail. L'objectif est de proposer une véritable progression professionnelle aux personnes qui souhaitent s'engager dans ce secteur, en privilégiant les habitants des quartiers dits prioritaires.

> Une réponse à des difficultés de recrutement

Les entreprises du BTP le disent, elles ont du mal à recruter. En tant que passerelles vers la qualification pro-

fessionnelle, les clauses d'insertion permettent une meilleure intégration des personnes et un recrutement plus pointu. Les entreprises locales sont indéniablement les partenaires incontournables de cette démarche. Toutes jouent le jeu de cette clause, non pas comme une obligation du marché mais bien comme une opportunité pour préparer de futurs compagnons.

C'est aujourd'hui autour d'une réflexion commune sur ce dispositif qu'il faudra se concentrer afin de maintenir cette démarche, tout en permettant aux entreprises de passer la crise économique actuelle. La mise en place de démarches cogérées d'anticipation des besoins en termes de recrutement, une meilleure préparation des publics en insertion sont autant de pistes de réflexion sur lesquelles il faudra travailler en 2009. ■



>> REGARDS CROISÉS

Au-delà des données statistiques, des collaborations entre personnes en recherche d'emploi et entreprises du BTP se dessinent grâce aux clauses d'insertion. Une partie d'entre elles aboutissent au maintien de la personne dans son poste au terme du parcours. Voici l'exemple d'une de ces sorties positives. Rencontre avec M. Tamesili - directeur de l'entreprise CSVB Chauffage - Sanitaire - Ventilation et avec l'un de ses salariés qui a débuté son parcours dans l'entreprise grâce aux clauses d'insertion.

- M. Tamesili : « J'utilisais une clause d'insertion pour la première fois et pour tout dire, je n'avais pas l'intention au départ d'embaucher. Mais j'ai eu la chance de trouver quelqu'un de battant. Il s'est intégré dans mon équipe et s'est montré à la hauteur du travail à accomplir. J'ai donc décidé de l'embaucher en CDI à l'issue de la clause. »

- Nouveau salarié de l'entreprise et ancien bénéficiaire de la clause - 20 ans : « Mon CAP d'installateur thermique en poche, j'ai déposé ma candidature dans l'agence d'interim d'insertion Indibat. Après un entretien dans l'entreprise, j'ai décroché un contrat de plus de 900 h, comprenant 11 chantiers différents dans le cadre des clauses d'insertion. Cette expérience m'a permis de conforter mon choix professionnel. La diversité des travaux a été également l'occasion d'acquérir de l'autonomie et de découvrir d'autres corps de métier. Maintenant en CDI dans cette entreprise, je construis mon parcours professionnel. » ■



Ce dispositif est une occasion donnée aux personnes en insertion de remettre le pied à l'étrier en sachant que les entreprises sont en général plutôt partantes.

Cette démarche est une vraie chance pour les publics et les entreprises du BTP du département.

Alexandre Pourchet
Directeur d'Indibat - Agence d'interim d'insertion

■ dernières minutes : retour sur 3 chantiers types



■ 2007-08 : LOTISSEMENT BAUDIN

> Gérée par la Ville de Belfort, cette construction a permis à 43 personnes (5 632 h) d'intervenir sur le chantier. En amont de ce recrutement, 4 informations collectives et une visite de chantier ont été organisées avec la participation des entreprises et de la MIFE. Un exemple de collaboration réussie entre les services territoriaux de l'emploi et le secteur du BTP.



■ 2007 : DÉMOLITION RUE DU LUXEMBOURG

> Gérée par Territoire Habitat, cette démolition a permis la réalisation de 2 771 heures. CARDEM Démolition est allée au-delà du nombre d'heures prévu en sous-traitant la purge de ce bâtiment belfortain à 17 personnes de la Régie de quartier des Résidences. Un exemple d'entreprise qui a fait de la clause une force de proposition différente.



■ PROJET 2008-2009 : CONSTRUCTION DE 125 LOGEMENTS - RUE DU PRÉ À VALDOIE

> Mené par Néolia, ce chantier est exemplaire à deux niveaux. Tout d'abord, Néolia a choisi d'aller au-delà du nombre d'heures initialement prévu par la clause. En effet, elle a demandé à l'entreprise Pertuy, en charge de la construction, de réaliser 10 000 heures d'insertion. Ensuite, cette entreprise utilisera le panel complet des possibilités d'insertion dans l'entreprise : sous-traitance, intérim d'insertion, intérim classique et embauche directe. Le chantier est actuellement en cours de démarrage, avec comme première action la mise en place de contrats de professionnalisation. Une preuve que les entreprises du bâtiment se sont aujourd'hui adaptées à la mise en place de ces clauses d'insertion et que celles-ci deviennent une solution intégrée à certaines étapes d'un chantier.

□ les chiffres du mois

136

personnes ont pu bénéficier d'un emploi dans le cadre de la clause d'insertion de l'ANRU d'octobre 2006 à décembre 2008. Ce sont 228 postes de travail qui ont pu être proposés, principalement dans les secteurs de la maçonnerie et des espaces verts. Les bénéficiaires du dispositif sont en majorité des hommes âgés de 26 à 50 ans (environ 60%), suivis des moins de 26 ans représentés à hauteur de 30%. Ceux-ci résident en grande majorité dans les ZUS (pour 54% d'entre eux), plus particulièrement aux Résidences et possèdent généralement des niveaux de formation V-bis (BEP-CAP).

31

chantiers ont été réalisés dans le cadre des clauses d'insertion (ANRU), dont 10 ont démarré en 2007. Principalement situés aux Résidences (9 chantiers), ils concernent également les quartiers des Glacis (5) et de l'Arsoffemont (3), certains quartiers hors-ZUS (5) ainsi que d'autres communes du département (9).

38%

c'est le pourcentage de sorties positives du dispositif ANRU. 74 personnes ont obtenu un contrat de travail à la sortie du dispositif ANRU : 9% en CDI, 9% en contrat de plus de 6 mois, 11% en formation qualifiante et 11% en CDD et intérim de moins de 6 mois. À ce jour, 62 personnes sont toujours mobilisées dans le dispositif. Un bilan positif et ce, malgré les difficultés des entreprises dans ce secteur.